



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits humains

Question écrite n° 80585

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le traitement de la leucémie, maladie qui touche chaque année 5 000 personnes supplémentaires, et l'insuffisance caractérisée du nombre de donneurs de plaquettes et de moelle osseuse dans notre pays. En effet, alors que l'Allemagne compte 265,5 donneurs potentiels pour 10 000 habitants, on ne dénombre en France que 20,3 donneurs potentiels pour 10 000 habitants. Dans ces conditions, l'association Laurette Fugain appelle au lancement d'une campagne nationale d'information sur le don de plaquettes et de moelle osseuse visant à sensibiliser la population à la situation des personnes atteintes de leucémie et augmentant ainsi les chances de guérison de ces dernières par le suivi d'un traitement efficace. Elle demande également l'abaissement de l'âge légal à partir duquel le don est autorisé de dix-huit à seize ans, sous condition d'accord parental préalable. En effet, de nombreux mineurs de la famille d'un malade pourraient ainsi venir en aide à leurs proches et contribuer à prolonger leur existence. Il lui demande de lui indiquer s'il entend agir en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80585

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11463